

DECISION N° 2025-10

Le Directeur,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des établissements publics de santé,

Vu le Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu les désignations au Conseil de Surveillance le 2 décembre 2020 et du 6 octobre 2021,

Vu les désignations de l'organisation syndicale CFTC en date du 26 mars 2024,

Vu les élections au Conseil de la Vie Sociale le 22 mai 2025,

DECIDE

Article 1 :

La composition du Conseil de Vie Sociale, des Maisons de Retraite du Centre Hospitalier du Haut Bugey est fixée comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE

➤ Représentants des résidents

Site de NANTUA

- Madame Michelle PLANCHE,
- Monsieur Gérard RIGAUD,
- Madame Suzanne DURAFOUR
- Madame Marie NOVE.

Site d'OYONNAX

- Monsieur Lionel MASSON,
- Madame Nicole HALATSI.

Site d'ARBENT

- Madame Ginette DREVON.

➤ Représentants des familles des résidents

Site de NANTUA

- Madame Catherine MAURON,
- Madame Nadeige DHEYRIAT GAUTHIER,
- Madame Mylène FERRI.

Site d'OYONNAX

- Madame Edith MONNET,
- Monsieur Jean-Michel ROZIER.

Site d'ARBENT

- Madame Edith MONNET.

➤ Représentants des personnels

- Madame Jessica CRAUSAZ (*titulaire CGT*)
- Madame Aurélie BESSARD (*titulaire CGT*)
- Madame Delphine BOUCHEREAU (*suppléante CGT*)
- Madame Sanja MERAND (*suppléante CGT*)

- Madame Célia MONTEIRO GOMEZ (*titulaire CFTC*)
- Madame Cécile BOZONNET (*suppléante CFTC*).

➤ Représentant de l'organisme gestion

- Monsieur Christophe COMPARIN, Directeur Adjoint, Référent du Pôle de Gériatrie.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Monsieur Laurent HARMEL, représentant le Maire de la Ville d'OYONNAX,
- Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire de la Ville de NANTUA ou son représentant,
- Monsieur Thibault MAINFROY, Représentant le Conseil Départemental,
- Madame Pauline RAMBAUD, Chef de Service, ATMP, Antenne de NANTUA,
- Madame Elodie GAUTHIER, Cadre du Pôle de Gériatrie,
- Monsieur le Docteur Mohamed BENZEKHROUFA, Médecin Gériatre,
- Madame Eva LEGER, Ingénieur Qualité.

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 2024-06. Elle est notifiée à chacun des membres et affichée dans les maisons de retraite d'OYONNAX, de NANTUA et ARBENT.

Le 23 mai 2025

Le Directeur

Aurélien L...

